

Alexandre KONG, lauréat de la 11^e édition du Prix AFJE

Alexandra KONG s'est vu décerné, le vendredi 28 juin à Montpellier, le prix AFJE. Récompensé pour son parcours et motivations, il devient le nouveau lauréat de ce concours national organisé par l'AFJE.

L'AFJE a toujours été très impliquée au sein des différents DJCE (Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise) de France, et ce depuis leurs créations par la FNDE (Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise) il y a déjà plus de 40 ans. Après étude des différentes candidatures déposées par les étudiants, un jury évalue les profils retenus et récompense la personne qui correspond le mieux aux attentes des Directions Juridiques, que ce soit par sa personnalité, ses projets ainsi que son potentiel.

Lancé en 2007, le Prix AFJE est un concours national ouvert à tous les étudiants de DJCE de deuxième année. Son but est de promouvoir le métier de juriste d'entreprise auprès de ces étudiants, susciter des vocations et les accompagner sur le marché du travail. Le lauréat se voit décerner une bourse de 1 000 euros, ainsi qu'un mentoring par un directeur juridique pendant une année et une place pour le parcours de formation Jeune Juriste d'Entreprise afin d'accompagner et faciliter l'insertion professionnelle.

Cette année, le jury était composé de **Luc Athlan**, secrétaire au conseil de l'AFJE, responsable Droit des sociétés chez Orange, **Thomas Saint-Aubin**, CEO chez Seraphin Legal, **Julie Demia**, membre du Comité des Jeunes Juristes, juriste chez Euromedia Group, ainsi que de **Huberte Weinum**, Responsable juridique chez ARPEJ.

« *Nous avons rencontrés des profils très riches qui cumulent pour la plupart un double diplôme (digital, école de commerce, finance) voire une expérience entrepreneuriale qui montrent que les étudiants ont déjà compris que le juriste d'entreprise est un réel business partner* » expose Julie Demia,.

Thomas Saint-Aubin ajoute « *Il s'agissait de profils atypiques, créatifs, tant dans leur personnalité que leurs parcours, et susceptibles d'apporter immédiatement [...] une vraie plus-value.* »

Le parcours d'Alexandre Kong, le lauréat du concours, témoigne d'une véritable soif d'apprendre. « *Ayant eu l'opportunité d'intégrer le DJCE et un Master 2 Droit du Multimédias et des Systèmes d'Informations, j'ai décidé de suivre les deux cursus en parallèle assouvissant de ce fait mon goût particulier pour les défis.* » indique-t-il.

Et le métier de juriste d'entreprise ? « *Etre juriste m'intéresse car j'aime l'idée de conseiller une entreprise dans les phases importantes de son développement.* » précise Alexandre Kong.

« *Le lauréat incarne parfaitement pour moi le profil idéal du juriste diplômé DJCE en 2019 : il dispose d'un excellent niveau juridique, d'une spécialisation dans une matière technique et d'une réelle double compétence.* » souligne Thomas Saint-Aubin.

La délibération du jury fut ardue et le choix du gagnant difficile. Un Prix du Mérite a été remis à Jean-Rémi Teracol. Récompensé pour sa motivation et sa ténacité, le parcours professionnel de cet ancien infographiste est synonyme de détermination « *Aujourd'hui père de famille de deux enfants et âgé de 39 ans, ma reconversion professionnelle dans le droit était un pari audacieux* » explique-t-il.

« *D'année en année la sélection est de plus en plus délicate. Ces étudiants de DJCE présentent des projets toujours plus aboutis. Le choix du parcours universitaire, la cohérence de l'ensemble,*

la personnalité sont évidemment des critères déterminants, tout comme l'éloquence et la capacité à convaincre le jury.» ajoute Luc Athlan.